

30 oct 2017 -16:44

Renforcement de la protection de 31 espèces animales migratrices

La grande conférence sur la faune sauvage qui vient de se terminer ce week-end à Manille (Philippines) s'est soldée par un beau bilan. Au total, 31 sortes d'animaux seront davantage protégés parmi lesquels des requins, des raies, une dizaine de vautours ainsi que le lion, le chimpanzé, la girafe et le léopard. Des plans d'actions ont aussi été décidés notamment pour l'éléphant africain et plusieurs mammifères marins. La Belgique a contribué activement aux prises de décisions sur les océans.

Dans le cadre de la 12ème conférence de la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS), plus de 100 pays ont décidé de classer, sur base de données scientifiques, plusieurs espèces migratrices sur des listes de protection.

Cette protection renforcée concerne 6 sortes de poissons : le requin baleine (*Rhincodon typus*), le requin sombre (*Carcharhinus obscurus*), le requin bleu (*Prionace glauca*), le requin ange de mer (*Squatina squatina*) et 2 sortes de raies guitare (*Rhynchobatus australiae* et *Rhinobatos rhinobatos*). Ces décisions ont été unanimement acceptées. Le pays-hôte, les Philippines s'investit particulièrement dans la protection du requin baleine et de la raie guitare géante. Au cours de la conférence, le pays a présenté ses projets d'écotourisme menés avec la population locale en faveur de ces deux espèces. Désormais, les anciens pêcheurs utilisent leurs bateaux pour amener les touristes sur les sites de plongée et d'observation ce qui leur rapporte bien plus que de vendre la chair ou les ailerons de requins ou de raies.

Les décisions ont été tout aussi rapides pour plusieurs sortes d'oiseaux : le Noddi noir (*Anous minutus*), l'aigle des steppes (*Aquila nipalensis*) et dix sortes de vautour : le vautour royal (*Sarcogyps calvus*), le vautour Chaugoun (*Gyps bengalensis*), le vautour indien (*Gyps Indicus*), le vautour à long bec (*Gyps tenuirostris*), le vautour à tête blanche (*Trigonoceps occipitalis*), le vautour charognard (*Necrosyrtes monachus*), le vautour africain (*Gyps africanus*), le vautour chasseur (*Gyps coprotheres*), le vautour de Rüppel (*Gyps rueppellii*) et le vautour Oricou (*Torgos tracheliotus*). Deux sortes de pie-grêche (la grise et à poitrine rose - *Lanius excubitor excubitor* et *Lanius minor*) et le bruant de soufre (*Emberiza sulphurata*) sont aussi concernés.

Il en a été de même pour les décisions portant sur certains mammifères : une sorte de chauve-souris (*Lasiurus*), l'ours Isabelle de l'Himalaya (*Pusa arctos isabellinus*), le phoque de la Caspienne (*Pusa caspica*), l'âne sauvage d'Afrique (*Equus africanus*), le cheval de Przewalski (*Equus ferus przewalskii*) et la gazelle Benedetti (*Gazella bennettii*). En revanche, il a fallu passer au vote pour le lion (*Panthera leo*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*), la girafe (*Giraffa camelopardalis*) et le léopard (*Panthera pardus*) ; les opposants contestant que ces animaux sont des espèces migratrices .

Les participants ont établi des plans d'action très concrets pour une plus grande protection d'animaux figurant déjà sur les listes de la CMS comme l'éléphant africain, le grand cachalot (*Physeter macrocephalus*), le dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa teuszii*), la baleine à bosse (*Magaptera novaeangeliae*), le requin baleine (*Rhincodon typus*), le requin ange de mer commun (*Squatina squatina*), la raie Manta (*Mobulidae*), l'anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*) et l'outarde barbue (*Otis tarda*).

Enfin, les Etats membres ont décidé de renforcer leur coopération, d'échanger davantage d'informations et

de prendre plus de décisions basées sur des considérations scientifiques au sujet du bruit en mer, des déchets marins, des prises accidentelles, de l'impact du climat et du tourisme durable.

La Convention sur les Espèces Migratrices, appelée également Convention de Bonn, existe depuis 1979 et dépend des Nations-Unies. Elle compte actuellement 124 Etats membres. Certains grands Etats comme les Etats-Unis, la Chine et le Canada n'en font pas partie. La Belgique en est membre depuis 1990.

Plus d'info sur : www.cms.int

<http://www.pewtrusts.org/en/research-and-analysis/issue-briefs/2017/10/protections-for-threatened-migratory-sharks> (au sujet des requins et des raies)

www.environnement.belgique.be (recherchez « CMS » et/ou « CITES »)

L'experte du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement qui a représenté la Belgique à la Convention est disponible aujourd'hui pour répondre à vos questions.

Personne de contact : Vinciane Charlier - porte-parole du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement - Gsm : 0475 93 92 71 - vinciane.charlier@sante.belgique.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe & Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be